Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20261119-2026_43-DE

République Française

Département des
Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de TREBRIVAN

Date de convocation : 10/11/2026 Nombre de membres en exercice : 15 présents : 12 votants : 12 pour : 12 contre : 0 abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 19 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire. **Etaient présents** : Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Bacquer, Verdon, Gestin **Absents** : Tougard (excusée), Jégou (excusé), Henry (excusé) **Secrétaire de séance** : Thoraval

Objet de la délibération

2026-43

Motion pour le maintien et la reconduction du programme ACTEE au service de la transition énergétique des territoires ruraux

Le Conseil municipal, exprime sa profonde inquiétude et sa vive opposition à la décision récente du Gouvernement de mettre fin au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) à compter de 2027.
Cette décision remet en cause un dispositif construit par et pour les collectivités locales dont l'efficacité est largement reconnue et qui a permis de développer des compétences spécialisées au plus près des communes.
Depuis 2019, ACTEE accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leur patrimoine public en finançant de l'ingénierie, des audits énergétiques, des études préalables et opérationnelles.
En Côtes-d'Armor, de 2020 à 2026, le programme ACTEE coordonné par le SDE22 a ainsi permis de mobiliser 1 459 113,63 € de subventions dont 90 % ont été perçues par les communes pour réaliser des audits, installer des capteurs communicants et mener des missions de maîtrise d'oeuvre. Les 10 % restants ont permis de cofinancer des postes mutualisés de techniciens et d'ingénieurs bâtiment principalement pour des communes rurales qui ne disposent pas en propre de cette ingénierie, contrairement aux grandes villes.
Le Maire rappelle que ce programme est financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et ne constitue donc pas une charge directe pour le budget de l'État. Il n'est en rien concerné par les débats actuels sur la PLF 2027.
La FNCCR, a donc déposé début 2026 un nouveau programme ACTEE doté de 315 millions d'euros applicable à compter de 2027 : c'est cette proposition qui vient d'être refusée par le gouvernement, tout comme 4 autres programmes de lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes, dont Toits d'abord, Territoire zéro exclusion énergétique, Slime et Tims.
Ce refus gouvernemental pénalisera avant tout les communes rurales qui ne disposent pas des moyens humains adéquats pour conduire leurs projets de rénovation énergétique.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20261119-2026_43-DE

L'argument avancé consiste à vouloir réorienter les financements des CEE vers l'électrification des usages. Ce choix est un contresens économique et énergétique. Il oppose artificiellement deux politiques, sobriété et électrification des usages, qui doivent au contraire être menées conjointement.
Il n'y aura pas de transition énergétique réussie sans rénovation énergétique des bâtiments.

Électrifier les usages sans réduire préalablement les consommations revient à :
• Augmenter inutilement les besoins énergétiques,
• Sur-dimensionner les équipements électriques avec les conséquences associées sur le réseau public de distribution,
• Alourdir durablement les charges de fonctionnement des collectivités : les prix 2027 de l'électricité ont doublé en 6 mois sur le marché européen.

Au-delà du programme lui-même, cette décision pose également la question de la continuité et de la crédibilité des politiques publiques. On ne peut demander aux collectivités de s'engager dans des stratégies de transition énergétique de long terme tout en remettant brutalement en cause les outils qui leur permettent de les mettre en oeuvre, en particulier durant la première année du mandat local.
Dans un contexte où les collectivités sont appelées :
• à accélérer la rénovation de leur patrimoine pour répondre aux obligations réglementaires,
• à adapter leur patrimoine, notamment les écoles, au réchauffement climatique,
• à réduire leurs charges de fonctionnement pour contribuer au redressement économique de la France.

L'arrêt brutal du programme ACTEE envoie un signal contradictoire aux élus locaux et fragilise la capacité d'action du S.D.E.
En conséquence, le conseil municipal :
1. Déplore la décision du Gouvernement de ne pas reconduire le programme ACTEE ;
2. Demande la poursuite et le financement d'un programme ACTEE 4 à la hauteur du projet déposé par la FNCCR ;
3. Réaffirme la nécessité de maintenir une ingénierie technique mutualisée au sein des collectivités et de leurs groupements (EPCI, Syndicats d'Energie, ALEC) accessible à toutes les collectivités, en particulier aux communes rurales ;
4. Rappelle que la rénovation énergétique des bâtiments publics constitue une condition indispensable à la réussite de l'électrification des usages ;
5. Demande au Gouvernement de revoir sa position et d'engager sans délai une concertation avec les associations d'élus, la FNCCR et les syndicats d'énergie

Le Maire,
Fabrice EVEN

